

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

## MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE VOIRIE DE LA VILLE DE LYON

CONCERNANT

### L'EMPLOI DE SEAUX A IMMONDIGES ET LES CONSTRUCTIONS EN BOIS ET EN BRIQUES

Par arrêté du Maire de Lyon en date du 8 mai, les articles 3 et 22 du Règlement de voirie sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 3. — . . . . .

« Pour les constructions nouvelles et les reconstructions, le propriétaire sera tenu de ménager au rez-de-chaussée un emplacement qui permette d'installer un récipient destiné à recevoir les immondices des locataires de l'immeuble.

« Les prescriptions qui précèdent sont applicables aux maisons anciennes en cas de grosses réparations ou de transformation.

« Art. 22. — Les constructions en bois et briques sont prohibées sur la voie publique : 1° Les constructions en bois ou en planches, briques ou plotets posés de champ, et celles couvertes de produits non réfractaires sont expressément interdites sur la voie publique et dans l'intérieur des propriétés, à moins qu'elles ne soient situées à une distance d'au moins 4 mètres de la voie publique et d'autres bâtiments habités.

« Toutefois, ne seront pas exclusivement considérées comme constructions en bois ou en planches, les constructions couvertes par une charpente en bois, avec toiture en produits réfractaires et dont le gros œuvre des façades ou parties de façades situées à moins de 4 mètres de la voie publique sera constitué par des matériaux réfractaires sur les 9/10 de la surface, déduction faite des vides et des parties mobiles ouvrantes.

« Les hangars ouverts supportés par des poteaux en bois situés à moins de 4 mètres de la voie publique ne seront autorisés que si ces poteaux sont entourés par des produits réfractaires, tels que briques, plotets, faïences, dalles de mâchefer, etc., et si leur charpente est couverte par des matériaux réfractaires.

« Interdiction de réparer celles qui existent. — 2° Toute réparation, quelle qu'elle soit, aux constructions prohibées par le paragraphe 1<sup>er</sup> du présent article et existant présentement, reste et demeure formellement interdite. »



Nous étudierons aujourd'hui le cas très courant de fermes de faibles portées dont nous avons superposé deux types différents dans le dessin ci-contre.

Le premier type est composé de deux arbalétriers  $Ad$  et  $dB$ , de deux contrefiches  $cc$  et  $ce$ , d'un poinçon  $di$  et d'un tirant  $AB$ .

Dans le second type comprenant les mêmes arbalétriers, le poinçon et les contrefiches sont supprimés et remplacés par l'entrait  $ce$ , de sorte que cette ferme est pour ainsi dire réduite à la poutre  $Ac, eB$ .

Comme exemple numérique, nous supposons, dans les deux cas, une poutre de 12 mètres de portée, ce qui est déjà une grande dimension pour des poutres de ce système. La hauteur commune sera de 4 mètres et, par suite, le rapport  $\frac{h}{l} = \frac{1}{3}$ . Enfin, les fermes successives seront placées à 3<sup>m</sup> 5 de distance l'une de l'autre.

Dans ces conditions, la surface de toiture supportée par chaque ferme sera :

$$S = 3,5 \times 2 \times \sqrt{6^2 + 4^2} = 7 \times \sqrt{5,2} = 50 \text{ m}^2 \text{ 48}$$

soit 50 m<sup>2</sup> 50.

La charge correspondante s'évaluera ainsi :

$$\text{Charge permanente : } 50 \times 50,5 = 2.525 \text{ kilos.}$$

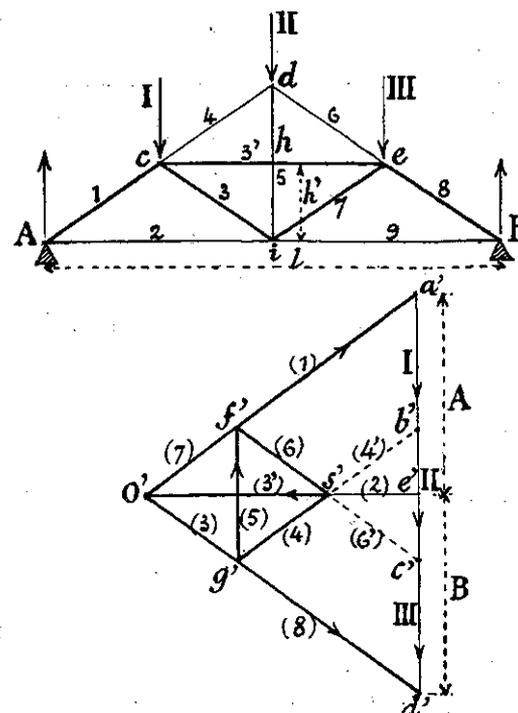
$$\text{Surcharge de neige : } 25 \times 50,5 = 1.263 \text{ —}$$

$$\text{Pression du vent : } 66 \times 50,5 = 3.343 \text{ —}$$

Soit au total : 7.121 kilos.

D'après ce que nous avons vu précédemment, le quart de la

charge se répartit entre les deux points d'appui, et les trois autres quarts agissent également en chacun des nœuds ; on aura donc,



en désignant par I, II, III les intensités des forces agissant en chaque nœud :

$$I = II = III = \frac{7.121}{4} = 1.780 \text{ kilos.}$$

Les réactions aux appuis dépendent des charges agissant effectivement sur la poutre et l'on a :

$$A = B = \frac{3 \times 1.780}{2} = 2.670.$$

Traçons d'abord l'épure relative au premier cas, c'est-à-dire à la ferme pourvue de contredèches.

A cet effet, nous porterons successivement sur la verticale  $a'd'$ , en  $a'b'$ ,  $b'c'$ ,  $c'd'$  les trois charges I, II, III dont nous représentons les intensités à l'échelle de 0<sup>m</sup>01, de sorte que la somme des forces verticales, soit 5,340 tonnes, est représentée par une longueur  $a'd' = 5,34$  centimètres. Chacune des charges est égale au tiers de cette longueur.

Menons par le milieu  $e'$  l'horizontale  $e'o'$ . Nous remarquons que dans une section menée à gauche du point  $c$ , il n'y a qu'une seule force extérieure qui est la réaction A. Cette force est représentée par  $a'e'$  dans l'épure en construction. Nous la décomposons suivant les éléments 1 et 2 en menant par  $a'$  et  $e'$  des droites parallèles respectivement à chacun de ces éléments et qui se coupent en  $o'$ ; dès lors  $e'o'$  représente la force extérieure développée dans l'élément 1 et  $e'a'$  celle correspondant à l'élément 2. On aura donc en relevant les longueurs représentatives des intensités sur l'épure :

$$(1) = o'a' = 4,5 \text{ centimètres} = 4.500 \text{ kilos.}$$

$$(2) = o'e' = 3,6 \text{ centimètres} = 3.600 \text{ —}$$

Au point  $c$  agissent les quatre forces (1), I, (4) et (3), car il faut faire abstraction de la pièce 3' qui ne doit figurer que dans le second type de ferme considéré. Nous composerons donc le polygone des forces relatif à ces différentes forces en menant  $b'g'$ , parallèle à l'élément 4 et  $o'g'$ , parallèle à l'élément 3; et nous aurons ainsi déterminé les forces extérieures qui se développent dans ces deux derniers éléments.

Nous aurons ainsi, en relevant les grandeurs sur la pièce :

$$(4) = b'g' = 3,02 \text{ centimètres} = 3.020 \text{ kilos.}$$

$$(3) = o'g' = 1,50 \text{ centimètres} = 1.500 \text{ —}$$

Il ne reste plus à déterminer que l'effort qui s'exerce dans la pièce  $di$ . Au point  $d$  se rencontrent trois éléments et en ce même nœud agit la force extérieure II. Nous connaissons cette force et la force extérieure (4), leur résultante s'obtient en menant la droite  $g'c'$ . Il suffit de décomposer cette résultante suivant les directions des éléments 5 et 6 pour obtenir les forces extérieures correspondantes.

La force 6 est évidemment égale à la force (4), ainsi que le montre l'épure par ailleurs, et l'on aura :

$$6 = 1,75 \text{ centimètres} = 1.750 \text{ kilos.}$$

Par raison de symétrie, on pourra écrire de suite :

$$(8) = (1) = 4.500 \text{ kilos.}$$

$$(6) = (4) = 3.020 \text{ —}$$

$$(7) = (3) = 1.500 \text{ —}$$

$$(9) = (2) = 3.600 \text{ —}$$

En réalité, on voit que  $g'f'$  est égal et parallèle à  $b'c'$ , c'est-à-dire à II, on a donc :

$$(5) = II = 1.780 \text{ kilos.}$$

au lieu de 1.750 que nous avons lu sur l'épure de démonstration qui est à trop petite échelle pour permettre d'estimer exactement le chiffre des dizaines.

Dans le second type de ferme, on a conservé les deux arbalétriers, mais les parties 4 et 6 pourraient être supprimées si elles n'étaient pas exigées par la forme à donner à la toiture.

On peut donc considérer que l'appareil se réduit aux éléments 1, 3', 8 et au tirant AB, en admettant que la charge II appliquée réellement en  $d$  est transmise par les parties 4 et 6 aux points  $c$  et  $e$ ; on pourra dès lors faire abstraction des parties supérieures de l'arbalétrier.

Nous décomposerons donc la charge II suivant les directions  $dA$  et  $dB$ . Pour cela, menons par les extrémités  $b'$  et  $c'$  de la force II les droites  $b's'$  et  $c's'$  respectivement parallèles aux directions précitées; ces droites se coupent en un même point  $s'$  sur l'horizontale  $o'e'$ , et elles représentent les composantes de la charge II rapportées aux nœuds  $c$  et  $e$ ; nous désignerons ces composantes par (4') et (6').

Nous pouvons donc considérer maintenant notre ferme comme formée simplement d'une poutre  $AceB$ , dont les nœuds  $c$  et  $e$  seraient soumis aux efforts I et (4'), d'une part, et III et (6'), d'autre part.

Au point  $c$  s'exercent les deux forces extérieures précitées qui développent dans les deux éléments aboutissant à ce nœud les forces intérieures (1) et (3'). Nous connaissons la force (1) donnée par  $o'a'$ ; en composant cette force avec I et (4') nous obtenons la résultante  $o's'$  qui n'est, par suite, autre que la quatrième force (3') cherchée :

En relevant la longueur représentative sur l'épure, on obtient :

$$(3') = 2,35 \text{ centimètres} = 2.350 \text{ kilos.}$$

Composons maintenant les forces (3') (6') et III qui agissent en  $e$ ; nous tracerons alors le polygone  $o's'c'd'$  et la ligne  $o'd'$  représentera la force intérieure qui est développée dans la pièce (8), c'est-à-dire dans la portion  $eB$  de l'arbalétrier.

Enfin, l'effort de tension qui se développe dans le tirant AB se détermine comme précédemment en décomposant la réaction à l'un des points d'appui, soit en B, par exemple, suivant les deux éléments 8 et 9. Inversement, comme nous connaissons 8 et B, nous obtiendrons la force cherchée en construisant le triangle  $o'd'e'$  et la résultante  $o'e'$  représentera la force (9) = (2) qui est l'effort de traction dans le tirant dont il s'agit,

Cet effort est donc le même que celui qui se développait dans le premier cas; nous le désignerons par (2') de même que les autres forces afférentes à ce second type de ferme seront désignées par (1') et (8').

Nous pouvons ainsi comparer les efforts qui s'exercent dans les pièces similaires des deux types de ferme considérés. On formera ainsi le tableau ci-après :

$$(1) = (8) = (1') = (8') = - 4.500 \text{ kilos}$$

$$(4) = (6) \dots \dots \dots = - 3.020 \text{ —}$$

$$(3) = (7) \dots \dots \dots = - 1.500 \text{ —}$$

$$(3') = \dots \dots \dots = - 2.050 \text{ —}$$

$$(2) = (9) = (2') \dots \dots = + 3.600 \text{ —}$$

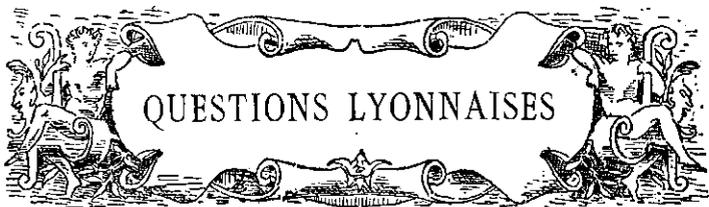
$$(5) \dots \dots \dots = + 1.780 \text{ —}$$

$$(4') = (6') \dots \dots \dots = - 1.550 \text{ —}$$

On voit, d'après les signes, que les pièces similaires travaillent de la même façon, soit à la traction, soit à la compression dans ces deux types de ferme.

Il y a lieu de remarquer, d'autre part, que les contre-fiches (3) et (7) qui travaillaient à 1.500 kilos dans le premier type ont été remplacées dans le second par la pièce (3') qui travaille à 2.050 kilos. Quant à la pièce 5, qui a été supprimée dans le second cas, elle ne travaillait qu'à 1.780 kilos.

A ce point de vue, on voit que le premier système est plus avantageux puisqu'il soumet les pièces équivalentes à des efforts moindres. D'autre part, le second système est de construction plus simple et se compose d'un nombre moindre d'éléments. Toutefois, si l'on s'impose la condition que la charpente n'ait à supporter que des efforts de traction et de compression, on ne devra l'utiliser que dans le cas où elle ne pourra être soumise à des efforts dissymétriques, tels que ceux dus au vent, qui feraient travailler les pièces à la flexion.



## LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LYON ET LES ATELIERS DES CHEMINS DE FER

Si nous en croyons les bruits qui circulent dans les milieux généralement bien informés, la Compagnie P.-L.-M. aurait l'intention de construire, dans la banlieue lyonnaise du sud-est, de nouveaux ateliers de réparations formant, en quelque sorte, une annexe complémentaire des usines d'Oullins, lesquelles commencent à devenir insuffisantes eu égard aux besoins croissants du service.

Bien entendu, nous ne transmettons cette information que sous toutes réserves, puisque nous n'avons pu en vérifier l'exactitude; mais certains indices nous laissent supposer qu'il y a au moins des projets à l'étude en vue de l'installation en question.

D'ailleurs, et ce n'est un secret pour personne, il faut considérer que l'ancien programme concernant la création, à Villeneuve-Saint-Georges, de vastes bâtiments pour l'entretien du matériel roulant, est à peu près définitivement abandonné, cet emplacement ayant été reconnu inutilisable, à la suite des dernières inondations; dans ces conditions, il n'y aurait rien d'étonnant à ce que l'Administration du Chemin de fer cherchât une autre situation répondant à tous les desiderata.

Or, comme il n'est guère possible d'acquérir, près de Paris, des terrains suffisamment grands pour permettre tous les développements de l'avenir, et que, d'autre part, on est acculé à accroître les moyens de production d'Oullins, il est fort probable que les vues des ingénieurs se soient portées sur notre ville, qui est, du reste, le véritable centre de l'exploitation.

S'il en était bien ainsi, le P.-L.-M. se bornerait sans doute à édifier, aux abords immédiats de la capitale, les nouvelles constructions strictement indispensables aux réparations urgentes du matériel se trouvant au terminus et ne pouvant être envoyé loin pour réfection.

Cela permettrait, d'une part, la disparition des ateliers actuels de la rue du Charolais, lesquels laisseraient alors la place à la future gare de banlieue dont on parle depuis si longtemps et, en outre, la centralisation près de Lyon de chantiers considérables, dont l'agrandissement ultérieur serait des plus faciles, tout en gardant aux deux extrémités du réseau, Paris et Arles, la possibilité d'effectuer inopinément tous les travaux imprévus.

Les considérations qui précèdent étant supposées admises en haut lieu, ce que nous souhaitons vivement dans l'intérêt de notre cité, examinons quelles pourraient être les combinaisons réalisables au point de vue de la situation des établissements futurs.

En amont de Lyon, il n'y a rien à faire, les lignes ferrées de la direction de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et de Genève ne traversant aucun espace utilisable.

En aval, il faut d'abord renoncer aux lignes de Givors, où se trouve déjà Oullins, trop enserré de tous côtés, et également aussi à la direction de Vienne, car il y a peu de surfaces libres jusqu'à Saint-Fons et insuffisamment de place, au delà de ce point, entre le Rhône et les balmes élevées qui hordent le fleuve.

Reste donc la ligne de Lyon à Bourgoin, qui nous paraît, sans conteste, réaliser tous les avantages désirables pour la construction, aux portes de notre ville, d'immenses ateliers

centraux autour desquels pourront éclore d'importantes agglomérations, formant en quelque sorte une cité nouvelle bâtie de toutes pièces.

A notre avis, ce serait entre le raccordement avec la ligne de Marseille et la gare de Vénissieux, ou même entre cette dernière et Saint-Priest, que l'on devrait établir ces grandes manufactures industrielles du chemin de fer, les terrains disponibles étant innombrables dans cette plaine régulière, qui s'étend du côté du Dauphiné.

Pour faciliter l'accès des futurs ateliers P.-L.-M., la ligne de raccordement Vénissieux-Corbas-Saint-Symphorien-Chasse devrait être enfin construite, et des trains de banlieue pourraient ainsi circuler entre Vienne, et même Saint-Etienne, et la gare des Brotteaux par ce nouvel itinéraire.

Nous espérons que le présent projet attirera l'attention de l'Administration en cause, s'il n'a pas déjà été envisagé par ses ingénieurs compétents, et que, en tout cas, notre Conseil municipal saura se joindre à nos différents corps constitués pour insister auprès de la Compagnie, en lui montrant tous les avantages qu'elle retirerait d'une installation complète, au seuil de notre ville, de ses services de construction et de réparation de matériel.

SINED.

## UTILISATION DES TERRAINS DES HOSPICES

En 1725, les Hospices de Lyon recevaient en don de Mme Catherine de Mazonod, veuve de Servient, un vaste terrain, dit domaine de la Part-Dieu, moyennant la charge d'une rente viagère de 6.000 livres à servir à la donatrice.

Ces terrains étaient exposés à de fréquentes inondations du Rhône et, par conséquent, d'un faible rapport.

En 1757, la digue du Grand-Camp ou de la Tête-d'Or fut entreprise: l'Hôtel-Dieu supporta un tiers de la dépense, et reçut en compensation le terrain de l'ancien lit du Rhône.

Ces deux terrains, avec les domaines Dunois et Tête-d'Or, arrondis par quelques acquisitions peu importantes, constituèrent le patrimoine immobilier des Hospices sur le territoire occupé par l'agglomération lyonnaise.

En 1781, c'est-à-dire il y a seulement cent trente ans, la plus grande partie de ces terrains n'était encore composée que de sable, couvert seulement de quelques broussailles, d'où l'origine du mot Brotteaux ou Broteaux. C'est alors que les recteurs de l'Hôtel-Dieu conçurent le projet de transformer ces broteaux en quartier habité: un plan de voirie, dressé par l'architecte Décrénice, fut approuvé définitivement cette même année (1781).

Pendant cinquante ans, ce nouveau quartier fut à peu près délaissé, parce qu'il y manquait des voies parcourables aux voitures.

Vers 1826, le projet Décrénice fut complété par des prolongements vers l'Est et le Sud des voies tracées, et la commune de la Guillotière s'entendit avec les Hospices pour faire, à frais communs, la mise en voirie: le quartier commença à attirer les Lyonnais, grâce à des installations telles que Montagnes Françaises, Cirque Olympique, Paphos, Athénée, Jardin d'Hiver, etc., établis çà et là par des entrepreneurs de spectacle.

En même temps, des spéculateurs intelligents louent aux Hospices des masses entières, qu'ils sous-louent à de petits locataires: ceux-ci convertissent le terrain en jardins et élèvent des maisonnettes. A quatre-vingts ans de distance, on peut se faire une idée de cette utilisation du sol en parcourant le quartier actuel du Tonkin, qui fait partie du domaine hospitalier.

La mise en masses fit tache d'huile. On vit ainsi se transformer en quartier habité:

Vers 1845, le terrain au nord de l'avenue Duquesne.

Vers 1853, les abords du cours Lafayette.

Vers 1877, la terre de la Bannière (vers la rue de ce nom).

Vers 1880, la cité Tête-d'Or (*vulgo* le Tonkin).

Vers 1882, le quartier Corne-de-Cerf.

Vers 1893, après le dérasement du fort des Brotteaux, dont les

servitudes gênaient l'essor de la construction, ce fut le tour du quartier de la Vilette.

Le nombre des masses doublait presque et passait de 130 à 230 environ. Un certain nombre fut absorbé, vers 1850, par la création du quartier de cavalerie, qui donna de la vie au commerce, avec quelques inconvénients inhérents au voisinage des casernes.

L'édification d'églises marque la création de paroisses successives, par conséquent l'afflux de la population dans ces quartiers neufs :

En 1840, Saint-Pothin.

Vers 1860, la Rédemption et l'Immaculée-Conception.

Vers 1856, le parc de la Tête-d'Or est créé, sur l'initiative du préfet Vaïsse, formant une attraction de premier ordre pour tous les Lyonnais.

De 1860 à 1879 s'établit aux Brotteaux un centre industriel : de grandes usines de teinture et d'apprêt, de nombreuses installations de petite industrie; les jardins disparaissent peu à peu.

De 1880 à 1889, la transformation du quartier urbain s'affirme : des masses entières couvertes de masures sont démolies et remplacées par des constructions salubres. Quelques rues secondaires sont ouvertes, afin d'avoir plus d'hygiène, plus de façade et moins de cour : plusieurs de ces rues portent les noms des bienfaiteurs des Hospices.

Dès 1887, on imagine les masses à cour commune, qui vont devenir peu à peu la règle le long des artères importantes.

Vers 1890, l'Hôtel de la Préfecture est bâti sur un lot de quatre masses des Hospices : on a profité de cette création pour élargir à 20 mètres les deux rues de Bonnel et Servient ; on peut dire que cette construction de la Préfecture sur le terrain des Hospices marque un tournant de leur histoire.

Inutile de dire que, parallèlement au terrain des Hospices, se développait, au Sud, le quartier la Guillotière; sauf un îlot ou deux, les Hospices ne possèdent rien au Sud de la rue Ville-roy.

Naturellement, le revenu locatif du terrain suit la progression du peuplement. Inférieur à 100.000 jusqu'en 1835, il atteint 600.000 dès 1863, 1 million en 1869, 1 million et demi en 1884, 2 millions en 1905.

Non moins naturellement, à mesure que les revenus augmentent, les dépenses s'augmentent aussi par le développement du nombre des établissements, par l'amélioration des conditions d'hygiène des malades ou des vieillards : les Hospices ne thésaurisent pas...

En un mot, les Hospices précèdent ou suivent le développement de la ville elle-même et, pour employer une vieille expression, constituent un des plus beaux fleurons de la couronne de la cité lyonnaise.

Cet historique est connu, *grosso modo*, de tous les Lyonnais un peu au courant des choses de leur ville; aussi, quelques-uns sont bien étonnés d'apprendre, par un journal nouveau-né, qu'il existe un scandale des Hospices, et que ce scandale consiste dans la façon dont les Hospices gèrent leur patrimoine, alors que cette gestion correspond au développement normal d'un quartier neuf qui abrite d'abord quelques heureux de ce monde, puis une masse populeuse manquant de ressources pour vivre et se loger, puis peu à peu se transforme suivant les lois de l'hygiène moderne, et suivant la loi, plus forte que tous les raisonnements, de l'offre et la demande.

La bonne foi de notre confrère s'est laissé surprendre par des apparences trompeuses : il cite un terrain qui, loué en 1906, au prix de 1.350 francs, a failli être vendu sur la mise à prix de 344.230 francs; mais il est évident que le prix de 1.350 francs est un prix d'attente, une location en jeux de boules, n'ayant aucun rapport avec la valeur réelle du terrain, qui rapporte aujourd'hui plus de 10.000 francs.

Il nous dit que les Hospices se refusent à vendre du terrain : mieux informé il saurait que, dans les vingt dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle, ils ont vendu plus de 18 hectares, et que, chaque mois à peu près, une vente a lieu par adjudication *publique*.

Que prouve l'accident du 2 mars 1906, une maison s'écroulant

au numéro 34 de la rue Bugeaud? qu'un locataire a construit trop économiquement.

Que prouve l'exhibition, en 1907 (et non 1909), à l'Exposition d'hygiène du cours du Midi, d'une mesure qui occupait un terrain des hospices? qu'il y a beaucoup à faire pour les œuvres des des habitations hygiéniques, logements ouvriers économiques, et rien de plus.

Vraiment, notre jeune confrère nous paraît avoir suivi une bien fâcheuse inspiration, en attaquant aussi inopportunistement l'institution séculaire dont s'honore la ville de Lyon.

## CONCOURS

### LYON

#### ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE

Les épreuves du concours d'admission à l'École régionale d'Architecture de Lyon (2<sup>e</sup> session de l'année scolaire 1910-1911) commenceront le lundi 12 juin prochain, à 8 heures du matin.

Seront seuls admis à prendre part les candidats qui se seront fait inscrire avant le vendredi 2 juin, 4 heures de l'après-midi, au Secrétariat du Palais des Arts, place des Terreaux.

Les pièces à produire pour l'inscription sont : un extrait d'acte de naissance sur papier timbré et un certificat attestant que le candidat est capable de subir les épreuves d'admission ; cette dernière pièce doit être délivrée, soit par l'un des professeurs de l'École, soit par un professeur chef d'atelier extérieur, soit enfin par un directeur ou un professeur d'école publique de dessin.

Nul ne peut obtenir son inscription s'il a moins de 15 ans ou plus de 30 ans révolus.

Pour tous autres renseignements, on devra s'adresser au Secrétariat du Palais des Arts, où le programme du concours est tenu à la disposition des candidats.

### VICHY

#### MAIRIE

La nouvelle mairie de Vichy sera édifiée sur la place de la République. Un concours entre architectes est ouvert à cet effet. Le délai de remise des projets est fixé au 1<sup>er</sup> août. Le Secrétariat de la mairie adressera, sur demande, aux intéressés, tous renseignements utiles.

### SAINT-ÉTIENNE

#### AGENTS VOYERS

Le 12 juin 1911, il sera ouvert, en l'hôtel de la Préfecture, à Saint-Etienne, un concours pour l'admission aux emplois d'agent voyer cantonal et d'expéditionnaire. Le programme et les conditions du concours seront déposés à la Préfecture de la Loire.

## LES STORES BAUMANN

Il existait une difficulté réelle à trouver un moyen de fermeture qui fût à la fois une clôture et un store, et comme ces deux objets se combinaient très mal, on se contentait généralement d'installer de solides persiennes et de légères bannes en toile. Souvent les installations étaient très rudimentaires, et on devait démonter l'un pour faire fonctionner l'autre. Faute de mieux, il fallait bien s'en contenter, car divers systèmes essayés étaient tellement fragiles et fonctionnaient si rarement, qu'on revenait au bon volet et à la banne mobile.

Ce problème avait fait éclore tellement de systèmes, qui ne fonctionnaient bien que chez les inventeurs, qu'à chaque

nouvelle tentative le public passait indifférent, et, n'en déplaise à l'inventeur du store Baumann, ce fut l'accueil qui fut fait à son invention lors de son apparition. On qualifiait son système de petite combinaison à faire dépenser de l'ar-



gent et on s'accordait à dire que, quinze jours après son installation, des réparations seraient sûrement nécessaires.

Mais les faits se sont chargés de démentir ces sinistres pronostics.

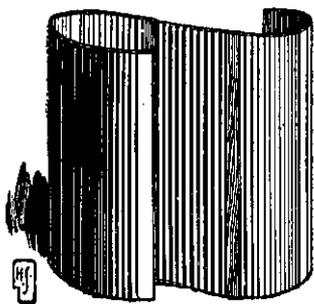
D'ailleurs, rien dans la construction n'est fragile et le fonctionnement, très simple, se fait sans à-coups.



INSTALLATION DE STORES BAUMANN  
VUE DE L'INTÉRIEUR.

Le rouleau, logé dans un évidement du linteau, disparaît dans le caisson, dont une partie mobile est dessinée comme étant enlevée.

Un rideau, formé de lames obliques, glisse dans des guides en fer U posés de chaque côté du tableau. Un rouleau automatique en fer équilibre le store, qui s'arrête à toute hauteur grâce à un ressort en acier et sans autre effort que celui de l'amener avec la main dans la position



PARAVENT BAUMANN

Les paravents à volets ne peuvent prendre que des positions déterminées ; le paravent Baumann, par sa souplesse, peut affecter toutes les formes désirables.

voulue. Une simple poussée de la main place le store dans une inclinaison de 25 à 30 degrés, où il s'immobilise à l'aide d'une paire de bras en fer. Cette disposition permet d'aérer la chambre en la maintenant à l'abri du soleil.

Le store roulé tient très peu de place, contrairement aux jalousies dont les palettes entassées obscurcissent souvent près du quart de la fenêtre ; enfin, les Compagnies d'assu-

rance contre le vol acceptent de le considérer comme une fermeture aussi sérieuse que des volets.

Son prix n'est pas beaucoup plus élevé que celui des persiennes ordinaires.

## LA VACHERIE DE L'HOSPICE DU PERRON

### A OULLINS

Des constructions nombreuses autant que variées, qui ont été entreprises à l'hospice du Perron, les unes sont terminées, déjà livrées à leur fonctionnement, les autres en cours d'exécution. C'était donc le moment de faire une visite. Longue, intéressante, elle fut forcément incomplète : il y avait tant de choses à voir ! Aussi ne parlerai-je aujourd'hui ni de la chapelle, ni du nouveau bâtiment de malades ; mentionnant seulement la cuisine installée au centre des services dans un bâtiment indépendant, j'irai droit à la ferme, par laquelle l'architecte, M. Payet, a commencé son œuvre.

A une assez grande distance de l'hospice, la ferme occupe une partie d'un vaste enclos où alternent prairies et cultures de légumes. Est-ce véritablement une ferme modèle ? On serait tenté de le croire, si la perfection absolue était chose réalisable. Chaque catégorie d'animaux possède une demeure appropriée à ses besoins ; ici la porcherie, là le poulailler, plus loin la bergerie, enfin la vacherie, de date récente.

Les animaux domestiques, nos auxiliaires précieux, exigent beaucoup de soins pour donner ce qu'on attend d'eux, et d'une hygiène rigoureusement observée dépendent les services rendus. En conséquence, une étable demande à être bien construite. Certes, ce n'est pas facile d'atteindre le but désiré. Telle installation qui semblait irréprochable au premier abord, a décelé, par l'usage, des points faibles. Il y a lieu de multiplier les expériences, d'enregistrer moult observations, d'étudier le sujet sous toutes ses faces ; en un mot, d'employer la méthode des sciences expérimentales. Le progrès consiste parfois, chose paradoxale, à revenir sur ses pas pour retrouver des exemples oubliés. Quelle somme d'efforts, de recherches, d'invention, — de talent, le mot n'est pas trop fort, — ne faut-il pas pour mettre debout une œuvre consciencieuse ?

En présence d'une telle complexité de faits, je me demande même si la spécialisation ne s'impose pas en architecture, comme elle s'est imposée dans les autres arts et dans les sciences. Les installations agricoles ont attiré depuis longtemps l'attention de M. Payet ; à ses observations personnelles, il a réuni des documents recueillis dans les pays où l'élevage des bêtes à cornes est en honneur ; sachant ce qui a été tenté en Suisse ces dernières années, il n'a cessé de suivre les transformations opérées là et ailleurs. C'est pourquoi une description de l'étable, construite d'après ses plans, me semble devoir être faite.

De chaque côté d'une large allée régnant au milieu, selon toute la longueur, les bêtes se font vis-à-vis, puis un passage permet la circulation entre les bêtes et le mur. Des portes d'entrée pour le bétail se trouvent suivant le sens de la longueur, tandis qu'au milieu de la dimension perpendiculaire du rectangle deux portes laissent entrer et sortir un char distributeur du vert dans les mangeoires. Par des trous aménagés dans le plafond, le sec tombe du fenil dans l'allée principale. Ouverture pour la lumière et l'air, canalisations voulues, pentes convenables pour l'échappement du purin, plancher en pavés d'asphalte exclusivement pour les animaux, mangeoires lavables en ciment armé, robinets d'eau en nombre important ; tout cela existe, ainsi qu'au-dessus du plafond, de hauteur suffisante, un fenil et quelques chambres de bouviers. Il y a la propreté, la lumière, que les écuries modernes possèdent. Mais, dans celles-ci, la buée des respirations se dépose sur les murs et le plafond ; de là hu-

midité persistante et formation de salpêtre. Grave inconvénient qu'on ne peut pas faire disparaître par des courants d'air, quand l'étable est habitée. Ici il fait chaud en hiver, frais en été, et nulle trace d'humidité. Le plafond est en briques creuses, supporté par des poteaux en ciment armé ; la porosité de ces briques est pour quelque chose dans l'assainissement. En outre, au-dessus du passage de service, le plafond est percé de larges ouvertures, recouvertes d'une couche plus ou moins épaisse de paille, selon la saison. Par ces gaines d'aération lente et continue, séparées du fenil par des murs, logées sous les bords extrêmes du toit, l'air expiré s'échappe à travers les interstices des tuiles.

Depuis dix-huit mois que le local est habité par un grand nombre de bêtes, qu'importe le degré hygrométrique de l'air extérieur, jamais on n'a vu l'eau suinter du plafond ou recouvrir les murs. Il est à présumer que n'apparaîtra pas, après ce laps de temps, la défectuosité rencontrée dans d'autres étables, pourtant installées avec un grand luxe de précautions, dans lesquelles un plafond verni s'étendait au-dessus de trous s'ouvrant ou se fermant à volonté.

Les collaborateurs de l'architecte ont été : M. Héraud, pour le ciment ; M. Darfeuille, pour la maçonnerie ; M. Camosso, pour la menuiserie ; M. Béraud, pour la serrurerie. La charpente a été faite par la Société coopérative des Charpentiers, et l'asphalte fournie par la Société d'Asphalte.

A. TUOTIOP.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — Le Conseil municipal de *Pont-de-Vaux* a décidé la construction d'ateliers et l'aménagement de nouvelles salles de classe à l'école primaire supérieure ; ces travaux, s'élevant à 9.978 fr. 69, seront mis en adjudication en trois lots. Une somme de 10.225 fr. 71 est affectée aux travaux de restauration à effectuer à la caserne de gendarmerie (adjudication en quatre lots). Avis favorable est donné aux projets de construction à l'hôpital d'un pavillon de concierge et à la construction d'une écurie au domaine Poizat, à Pont-de-Vaux, dépenses s'élevant à 20.000 francs.

CÔTE-D'OR. — Le Conseil municipal de *Dijon* a voté les travaux suivants : 1° Agrandissement du groupe scolaire de la rue Chevreul, 32.000 francs ; 2° création d'une troisième crèche dans le quartier de Montchapet (65.000 fr.).

GARD. — Le Conseil général a approuvé un programme de travaux neufs, pour 1912, se montant à 1.568.000 francs. Il s'agit, principalement, de constructions de routes et de ponts. — M. Dor, agent voyer, a dressé un projet de construction d'un égout collecteur à *Saint-Ambroix* ; le montant est de 10.500 francs. — M. Bataille, architecte à Alais, a établi un projet pour les aménagements complémentaires à la prise d'eau qui sert à l'alimentation publique d'*Aubussargues* ; le devis est de 9.850 francs. — Projet d'adduction d'eau à *Saint-Jean-de-Serres*, 55.000 francs environ.

HAUTE-LOIRE. — Projets de travaux : Adduction d'eau potable à *Lavaudieu*. — Amenée et distribution d'eau potable à *Monteuil*. — Construction d'une caserne de gendarmerie à *Retournac*.

HAUTE-SAVOIE. — A *Margencel* est projetée la construction d'un groupe scolaire et mairie, et des travaux d'adduction d'eau potable.

RHONE. — Le Conseil général d'administration des Hospices civils de *Lyon* a décidé de faire effectuer : à l'hôpital de la Croix-Rousse, la transformation des locaux de l'ancienne Maternité et installation de réfectoires dans ses locaux, travaux s'élevant à 15.000 francs ; à l'hôpital de la Charité, un certain nombre d'aménagements et d'installations,

dont l'ensemble s'élève à 87.120 francs ; enfin, des travaux d'agrandissement à l'hospice de la Guillotière et à l'hospice Renée Sabran, dont la dépense atteint 8.246 francs. — On annonce la mise en adjudication des travaux de construction de la Manufacture des tabacs de *Lyon*, après le vote de la loi de finances de 1911.

SAVOIE. — On annonce de *Salins* l'exécution prochaine des travaux d'adduction d'eau au hameau des Frasses, 6.227 francs.

VAR. — La municipalité de *Draguignan* a décidé la transformation de l'ancien collège en école de filles avec école infantine, le devis prévoit 27.000 francs de travaux.

VAUCLUSE. — Les prochains travaux de voirie et couverture de la halle de *Courthezon* se montent à 24.000 francs.

## PETITE VILLA " LA LANterne "

Cette modeste construction économique et hygiénique de 8 pièces, qui a été suggérée à l'auteur par le désastre de Messine, est surtout destinée aux pays où les tremblements de terre sont fréquents, mais rien, bien entendu, n'empêche de l'employer dans d'autres contrées.

La forme cylindrique avec toiture en calotte demi-sphérique adoptée, bien qu'offrant de réelles difficultés d'arrangements intérieurs, est évidemment celle qui se prête le mieux à une plus sûre résistance et à une plus grande durée ; d'autre part, pas d'angles extérieurs, partant pas de causes de destruction appréciables pendant de longues années.

Quant au mur de refend coupant cette construction en deux parties égales, tant en plan qu'en élévation, il a non seulement pour but de permettre d'y encastrer solidement tous les tuyaux de cheminées qui, au sommet de la toiture, viennent sortir en un seul point en un faisceau compact et trapu, mais encore d'étrésillonner solidement les murs des façades et de former support rigide pour tous les fers à I des planchers.

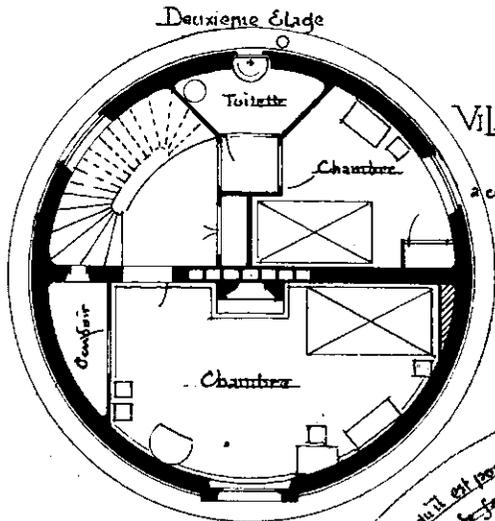
Le squelette de cette construction ne saurait mieux se comparer qu'à une vaste volière ou, mieux encore, à un gigantesque panier à salade, puisque, qui dit béton armé dit fers ronds et fils d'acier enchevêtrés avec ordre et enrobés dans un béton de ciment. Il y a donc lieu de croire qu'une telle habitation, bien assise sur un solide empâtement en béton de ciment, également armé, et débordant sous ses murs extérieurs, doit se bien comporter, quels que soient les mouvements sismiques auxquels elle sera appelée à résister.

Enfin les planchers, étant prévus en même béton, soutenus par des fers à I qui relient et entretouent solidement tous les murs en trois points de leur hauteur, à peu près également distants entre eux du sol au sommet, il y a évidemment de ce fait aussi un complément de stabilité qui ne saurait être nié.

Il semble superflu de faire remarquer que cette construction, de par la nature même des matériaux prévus pour ses murs, toiture et planchers, avec, en plus, ses plinthes en ciment, ses gaines à feu assurant la parfaite ventilation de toutes les pièces et, enfin, son tout à l'égout, sera une habitation vraiment hygiénique.

Signalons enfin la possibilité qu'il y aurait, en donnant 3 mètres de hauteur au sous-sol, de faire de celui-ci, pour les villes, de petits magasins ou arrière-magasins très profitables, suivant que cette construction serait édifiée en bordure ou en retrait des rues. Dans ce dernier cas, en laissant en avant un espace X pour y édifier une suite de magasins, suivant un plan d'alignement facile, et combiner au double point de vue de l'utilité et du pittoresque, ces habitations n'en resteraient pas moins un abri sûr et agréable pour leurs habitants.

Il convient donc de louer M. Moncorger de l'ingénieuse



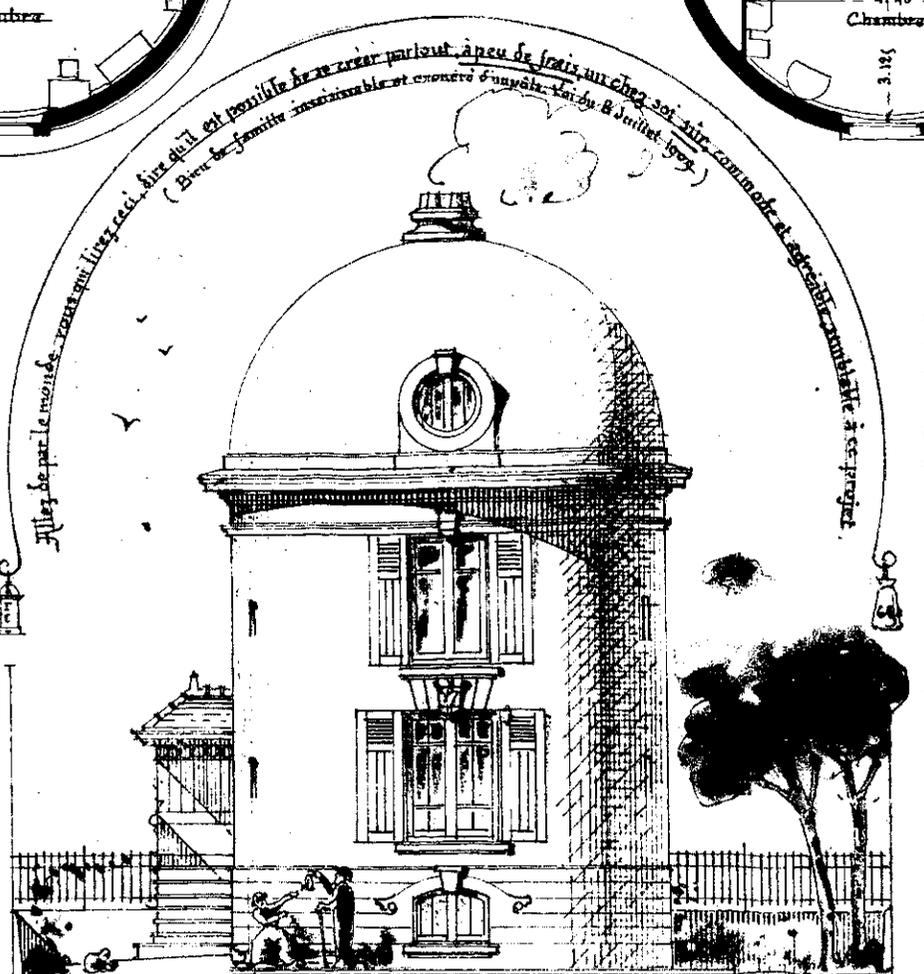
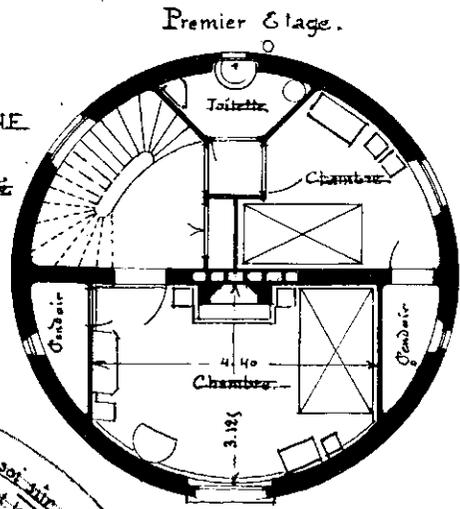
# LA LANTERNE

VILLA HYGIÉNIQUE ET ÉCONOMIQUE

de 8 pièces

à construire entièrement en béton de ciment armé pour résister aux tremblements de terre et autres causes de destruction.

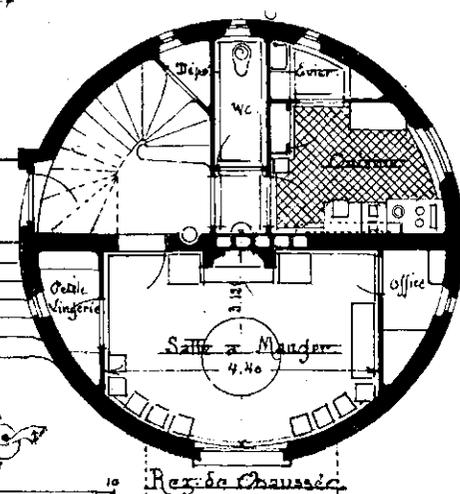
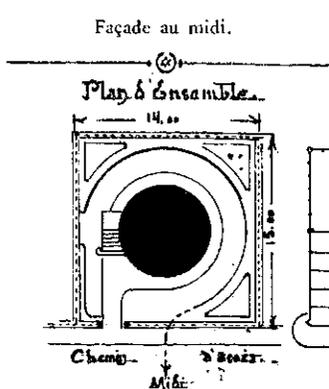
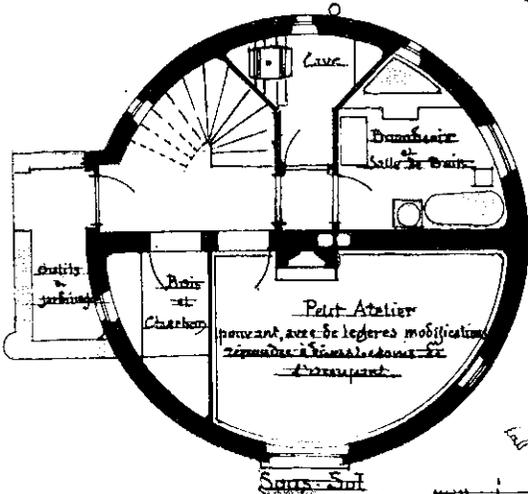
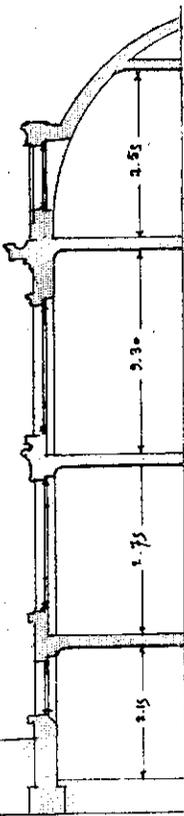
Coût 6500,00 environ.



Comme il est facile de s'en rendre compte, ce projet laisse au propriétaire toute liberté d'orne-ner la façade de son home suivant ses goûts personnels. Le dôme peut, par exemple être laissé blanc ou être couvert en tuiles écailles de couleur. La frise de la corniche peut être agrémentée de cabochons et carreaux de faïence. Un grand bow-window peut, en avant de la croisée de la salle à manger, agrandir et agré-menter cette pièce, tout en formant grand balcon pour la chambre du 1er étage, etc., etc.

La surface du terrain strictement nécessaire à cette construction (bâ-timent et jardin) peut, à l'extrême rigueur, être de 200 mètres carrés.

John BURNS, ancien ministre Anglais, attribue à sa femme par ses vertus, qualités nationales de ses concitoyens à la saine indépendance du foyer domestique.



Un jardin qui cent fois l'homme peut pavonner Va, c'est assez pour vivre, et même pour mourir.

Dressé par H. Moncorger, Architecte du Département du Rhône en retraite, Lyon le 20 Juillet 1909.

conception et de l'heureuse disposition de son plan, permettant à la ménagère d'y trouver toutes ses aises, ainsi que de la pensée philanthropique qui l'a guidé ; on peut signaler aussi l'avantage de la cheminée unique, au point de vue entretien, parmi diverses autres particularités originales qui n'échapperont pas à nos lecteurs.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Les succès de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon.

Le jury d'architecture de l'Ecole des Beaux-Arts vient de juger deux concours qui mettaient en présence les élèves des ateliers parisiens et ceux des écoles d'architecture des grandes villes de France. Dans le premier de ces concours, qui avait pour sujet : *Un bâtiment pour les archives du Ministère de la guerre*, l'Ecole de Lyon emporte deux mentions. Dans le second concours, qui avait pour sujet : *Un Salon*, Lyon a également reçu deux mentions.

### Société Lyonnaise des Beaux-Arts.

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le lundi 22 mai, au siège social, 24, rue Confort, à 8 h. 1/2 précise.

Les sociétaires sont invités à assister à cette Assemblée, très importante par son ordre du jour.

### Bureau de l'Union syndicale des Gérants d'immeubles.

Le Bureau de l'Union des Gérants d'immeubles de Lyon, dont le siège est rue Mercière, 56, est ainsi constitué pour 1911 : MM. C. CARRON, président ; V. COINDRE, vice-président ; L. DUPUIS, secrétaire général ; MONNERY, trésorier ; FERRIER fils, secrétaire ; CLAVEL, L. LAROCHE, BOCQUET, JULLIEN, membres.

### Demandes de modifications au tarif des serruriers.

La Chambre syndicale des ouvriers serruriers a adressé, dans les premiers jours de ce mois, le cahier de ses revendications à la Chambre syndicale patronale, demandant 7 francs pour les ouvriers adultes et 7 fr. 50 pour ceux faisant la forge, par journée de 9 heures ; les autres articles visent les heures supplémentaires et les déplacements. Une réunion à laquelle ont été convoqués tous les entrepreneurs de serrurerie aura à examiner ces différents points.

### Brevet à exploiter.

M. KINNEY, titulaire du brevet d'invention n° 401.194, du 24 mars 1909, pour **Perfectionnements dans les outils et ustensiles chauffés par des combustibles liquides**, désireux de donner plus d'extension à la vente de ses appareils en France, cherche entente avec industriels pouvant se charger de la fabrication. L'invention se rapporte principalement aux fers à souder.

Pour renseignements, s'adresser à M. J. GERMAIN, ingénieur-conseil, Office de Brevets d'invention, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

### Grèves dans le Bâtiment.

Aucune entente n'étant encore intervenue, les grèves des menuisiers et des terrassiers se poursuivent, sans qu'il soit possible d'en prévoir l'issue.

### Courses du Grand-Camp.

Les réunions de printemps de la Société des Courses de Lyon sont toujours un événement important de la vie sportive : elles auront lieu dimanche 21 mai, mardi 23, le jeudi de l'Ascension 25 et le dimanche 28. Les engagements nombreux et la qualité des chevaux inscrits promettent des courses fort intéressantes ; la journée du Grand-Prix, mardi 23, offrira un réel attrait. Les cartes et programmes se trouvent au siège de la Société, 16, rue de la République.

### Monument Lagrange

Dimanche 7 mai a été inauguré, à Fontaines-Saint-Martin, le monument élevé par souscription à Henri Lagrange, ancien président du Conseil général du Rhône. Tant pour la conception que pour l'exécution, on peut louer les auteurs de ce monument, M. Adolphe Schæffer, architecte à Lyon, et Louis Prost, sculpteur, second grand prix de Rome.

### Contribution foncière sur la Propriété bâtie.

La Chambre syndicale des Propriétés immobilières de la Ville de Lyon et de sa banlieue, qui compte déjà plus de 4.000 adhérents, a l'honneur de rappeler aux propriétaires que, parmi ses services gratuits, figure la vérification des feuilles de contribution et la rédaction des demandes en réduction, s'il y a lieu.

Ce service a d'autant plus d'importance actuellement qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1911, la contribution foncière sur les propriétés bâties (maisons et usines), ainsi que la taxe municipale de 5 pour 100 sur le revenu net des propriétés bâties, reposeront, pendant une nouvelle période de dix ans, sur des bases nouvelles. Il est donc indispensable pour les propriétaires, s'ils ne veulent pas s'exposer à payer des impôts exagérés jusqu'en 1921, et aussi en prévision de l'impôt sur le revenu, qu'ils fassent vérifier dès à présent le chiffre du revenu net assigné à leurs immeubles dans les feuilles d'avertissement.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau de la Chambre syndicale, 72, rue Pierre-Corneille, ou dans ses bureaux de quartier.

### On demande à acheter.

L'Administration du journal est acheteur d'exemplaires de la *Construction Lyonnaise* du 16 janvier 1911, complètement épuisés dans nos bureaux. Les personnes disposant de numéros de cette date pourront les présenter 4, rue Gentil, où le montant leur en sera remboursé.

### Les chaux de ciments français en Bulgarie.

Le bâtiment est en pleine activité dans toutes les grandes villes de Bulgarie. A Sofia, à Philippopoli, à Varna, etc., toutes villes qui se développent avec rapidité, de nombreux et vastes immeubles sont sans cesse édifiés pour lesquels une grande part des matériaux de construction sont importés de l'étranger. La *chaux hydraulique* employée en Bulgarie est presque exclusivement de provenance autrichienne ; la France n'en expédie que fort peu. Les *ciments* sont fournis par l'Autriche-Hongrie, la Roumanie, la France et la Russie.

Il y a lieu d'être surpris de la faible part prise par notre pays dans l'importation de ces articles ; les chaux hydrauliques françaises, au point de vue de la qualité, ne craignent cependant pas la comparaison avec celles fabriquées ailleurs. Les fabriques de ciments et de chaux du Midi de la France, situées non loin du port de Marseille (port d'embarquement pour Bourgas), paraissent surtout bien placées pour lutter avec les fabriques autrichiennes.

### Le pavage en bois en Italie.

Les *Daily Consular and Trade Reports*, de Washington, font connaître que l'Italie offrirait, actuellement, des débouchés intéressants aux pavés de bois. Quelques-unes des rues des grandes villes sont déjà pavées de la sorte, et les municipalités semblent vouloir donner une certaine extension à ce mode de pavage. Il y aurait là de sérieux débouchés pour les fournisseurs de cet article dans notre région, qui pourraient se documenter auprès du Consulat d'Italie.

### Concession d'éclairage et de tramways électriques à Jérusalem.

Il sera procédé, le 13 juin 1911 (n. s.), au Ministère des travaux publics, à Constantinople, à l'adjudication de la concession de l'éclairage et des tramways électriques de la ville de Jérusalem. On peut se procurer le cahier des charges relatif à cette adjudication au Ministère précité.

## COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS LES 100 KI	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	157 50	165 »
— en planche rouge . . . . .	193 »	195 »
— — jaune . . . . .	170 »	180 »
Etain Banca en lingots . . . . .	520 »	530 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	515 »	525 »
Plomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	40 »	41 »
— ouvre : tuyaux et feuilles . . . . .	43 »	44 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	61 »	63 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	78 »	79 »
— — — Autres marques . . . . .	76 »	77 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	510 »	» »
— laminé . . . . .	710 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	220 »	» »
— laminé . . . . .	340 »	» »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	21 50	22 »
Fer à double T, AO . . . . .	21 50	22 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus . . . . .	23 50	24 »

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 21 Avril au 13 Mai 1911

- Rue Rachais, angle rue Corne-de-Cerf.* Atelier. Propr., M. Marmonnier, y demeurant. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Rue Stéphane-Coignet.* Maison. Propr., M. Boineau, y demeurant. Arch., M. Verger, à Parilly-Venissieux.
- Chemin des Deux-Amants, 21.* Hangar. Propr., MM. Beney et Cie, quai Saint-Antoine, 36. Entrep., M. Vérollet, rue de la Conciergerie, 4.
- Route d'Heyrieu, 95.* Ateliers annexes. Propr., M. Vialle, y demeurant.
- Rue Sainte-Jeanne, 38.* Atelier. Propr., MM. Guigue et Bovet, rue Sainte-Jeanne, 34.
- Montée de la Grande Côte, 112.* Exhaussement. Propr., M. Bernard, montée de la Grande-Côte, 77.
- Rue J.-Valensaut, 7.* Maison. Propr., M. Sanire, rue J.-Valensaut, 14. Arch., M. Merlin, rue Saint-Maurice, 20.
- Rue Pascal.* Maison. Propr., M. Frédéricich, rue Boileau, 200. Arch., M. Bailly, rue Puits-Gaillot, 1.
- Boulevard du Nord, angle de la place du Monument-des-Enfants-du-Rhône.* Deux maisons. Arch.-propr., M. Delorme, rue Barême, 10.
- Rue Créqui, angle rue Robert.* Divers bâtiments. Propr., Banque de France, rue de la République, 14. Entrep., M. Fessetaud, rue Vauban, 81.
- Rue de Chazières, 25.* Maison. Propr., M. Madinier, y demeurant. Entrep., M. Jaugot, rue Servient, 18.
- Rue W.-Rousseau.* Maison. Propr., M. Revel, à Belley (Ain). Arch., M. Prat, chemin d'Alai, 74.
- Rue Duquesne, 87.* Divers bâtiments. Propr., Société des petits hôtels particuliers, rue Garibaldi, 1. Entrep., M. Matthey, rue Childebert, 7.
- Rue Nouvelle, à Monplaisir.* Maison. Propr., M. Anglereau, cours Lafayette, 9. Arch., M. Ledieu, rue des Lilas, 5.
- Place Bellevue, 4.* Deux annexes. Propr., M. Jouffray, y demeurant. Arch., M. Rostagnat, rue de la République, 83.
- Cours Gambetta, 78.* Exhaussement. Propr., M. Averly, y demeurant. Arch., M. Vermorel, cours Vitton, 84.
- Rue d'Austerlitz, 18.* Maison. Propr., M. Estragnat, rue d'Austerlitz, 17. Arch., M. Bonnetin, cours Lafayette, 181.
- Rue Constant, 32.* Annexe. Propr., M. Schiavazi, y demeurant.
- Impasse de l'Espérance.* Maison. Propr., M. Arbessier, rue Sainte-Anne-de-Baraban, 53.
- Montée du Chemin-Neuf, 53.* Annexe. Propr., MM. Bernardin, y demeurant. Régiss., M. Gros, rue Centrale, 23.
- Rue Trarieux, 69.* Atelier. Propr., M. Gras, rue Trarieux, 76.
- Chemin de Francheville, 130.* Atelier. Propr., MM. Dumas, rue des Fossés-de-Trion, 8.
- Rue Victorien-Sardou.* Exhaussement. Propr., M. Janoray, grande rue de la Guillotière, 223. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
- Chemin de Villion, 127.* Hangar. Propr., Mme Dimnet, y demeurant.
- Route de Genas, 81.* Exhaussement. Propr., Mme Joignet, y demeurant.
- Rue de Sèze, 52.* Hangar. Propr., M. Prunaret, rue de Sèze, 45.
- Rue Sainte-Jeanne, 23.* Maison. Propr., M. Délogé, rue de Condé, 26. Arch., M. Donneaud, rue de Créqui, 148.
- Rue Neuve-de-la-Villardière, 21.* Maison. Propr., MM. Martin et Combret, rue du Parfait-Silence. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel de-Ville, 55.
- Chemin des Massues, 54.* Pavillon. Propr., M. Mouterde, y demeurant. Arch., M. Mortamet, rue Sainte-Hélène, 30.

*Avenue Esquirol, 7.* Garage. Propr., Société générale de force et lumière, rue Président-Carnot, 3.

*Rue Longefer, 24.* Annexe. Propr., M. Bras, y demeurant.

*Rue Carry, angle rue de la Métallurgie.* Hangar. Propr., M. Morel, rue Carry. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.

**LA LOI DES RETRAITES OUVRIÈRES à la portée de tous**, par A. POITRASSON, avocat à la Cour d'appel de Lyon. Commentaire, suivi du texte complet de la Loi, des Décrets et des Arrêtés ministériels, indispensables à tous les industriels. Broch. de 112 pages, chez A. REY, éditeur, 4, rue Gentil, Lyon. — 1 fr. 25, par poste 1 fr. 35. Conditions spéciales par quantités.

## RÉSULTATS D'ADJUDICATION

**Rhône.** — 6 mai. — *Mairie de Saint-Georges-de-Reneins.* — Entretien des chemins vicinaux. Montant, 14.000 fr. Soumissionnaire : M. Descombes, prix du devis. Adjud., M. Chomette, à Collonges-Fontaines, 3,25 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 9 mai. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'urinoirs et latrines sur divers points de la ville de Lyon. — 1<sup>er</sup> lot. Construction : de trois urinoirs lumineux à cinq stalles, rue de l'Université, angle rue de Marseille, rue Garibaldi, face rue de la Part-Dieu, avenue de Saxe, entre les rues Servient et de la Part-Dieu ; 2<sup>e</sup> de deux urinoirs adossés, à deux stalles, rue Molière, angle rue Villeroi, rue des Emeraudes, angle sud-est du pont du chemin de fer ; 3<sup>e</sup> d'un urinoir isolé, à quatre stalles, chemin de la Croix-Barret, angle chemin de Gerland. Montant, 10.703 fr. 73. Soumissionnaires : MM. L. Rocheron, 2 p. 100. — J.-B. Duret, 6 p. 100. — L. Védrine, 8 p. 100. — Adjud., M. Eugène Chaboud, 3, impasse Cuzin, à Lyon, 12 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Construction de trois vespasiennes en ciment, cours Lafayette, angle chemin de Notre-Dame, place Saint-Irénée, à l'angle du fort, cours Vitton, angle sud-est du pont du Chemin de fer. Montant, 4.458 fr. 95. Soumissionnaire : M. L. Védrine, 1 p. 100. — Adjud., M. Eugène Chaboud, à Lyon, 12 p. 100 de rabais.

**Allier.** — 12 avril. — *Mairie de Rooles.* — Agrandissement de l'école communale. Montant, 7.200 fr. Adjud., M. A. Genton, à Tronget, 5 p. 100 de rabais.

**Ardèche.** — 8 mai. — *Sous-préfecture de Largentière.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Malbosq. Chemin d'intérêt commun n° 16, des Vans à Génolhac. Construction. Montant, 33.000 fr. Adjud., M. Piolet, à Malbosq, 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Balazuc. C. V. O. Rectification. Montant, 18.291 fr. 21. Soumissionnaire : M. Lafond, 5 p. 100. — Adjud., M. Vincent, à Aubenas, 13 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Beaumont. C. V. O. Construction. Montant, 27.000 fr. Soumissionnaire : M. Tourrel, prix du devis. — Adjud., M. Laurent, à Uzer, 1 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 25 avril. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Montant, 5.593 fr. Adjud., M. Piretti, à Rioz (Haute-Saône), 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Montant, 4.560 fr. Adjud., M. Paul Denis, à Besançon, 1 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Montant, 5.352 fr. Adjud., M. Py, à l'Isle-sur-le-Doubs, prix du devis. — 4<sup>e</sup> lot. Montant, 5.589 fr. 60. Adjud., M. Guglielmetti, aux Fontenelles, prix du devis. — 5<sup>e</sup> lot. Non adjugé. — 6<sup>e</sup> lot. Mont., 11.711 fr. 88. Adjud., M. Copiatti, à Frasnay, prix du devis. — 7<sup>e</sup> lot. Montant, 3.444 fr. 01. Adjud., M. Pacaud, à Baume, 3 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 25 avril. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Mouthier. Construction d'un groupe scolaire avec mairie. Montant, 53.930 fr. 13. Adjud., M. Farghin, à Sombacour, 18 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Longchaux. Réfection de conduites d'eau. Montant, 6.662 fr. 28. Adjud., M. Saintot, à Vereel, 8 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Torpes. Construction du chemin rural. Montant, 2.342 fr. 20. Adjud., M. Pauset, à Fontain, 6 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Rigney. Construction de lavoirs. Montant, 7.825 fr. 73. Adjud., M. Simplot, à Byans, 1 p. 100 de rabais.

**Drôme.** — 10 mai. — *Mairie de Valence.* — Travaux de voirie, canalisation d'eau et démolition d'immeubles prévus : 1<sup>o</sup> pour l'élargissement et la mise en état de viabilité de la rue Madier-de-Montjau et de ses abords. Montant, 20.900 fr. Soumissionnaires : MM. E. Baudet, 2 p. 100. — J. Guilhermier, 2 p. 100. — Henri Mossan, 3 p. 100. — G. Terrasse, 4 p. 100. — C. Hayn, 4 p. 100. — T. Vallier, 5 p. 100. — E. Collot, 5 p. 100. — G. Dard, 5 p. 100. — U. Arragon, 5 p. 100. — Rebeysaud, 6 p. 100. — P. Barnier, 7 p. 100. — C. Thorame, 10 p. 100. — Société ouvrière de production de la Mouche, à Lyon, 12 p. 100. — MM. L. Sestier, 15 p. 100. — Jean Eydaleine, 17 p. 100. — J. Arbod, 21 p. 100. — Adjud., M. Henri Brot, à Montpezat (Ardèche), 24 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> Pour l'agrandissement et la mise en état de viabilité des places des Clercs et de l'Université. Montant, 25.910 fr. Soumissionnaires : MM. L. Colombet, 1 p. 100. — H. Mossan, 3 p. 100. — G. Dard, 5 p. 100. — U. Arragon, 5 p. 100. — C. Garet, 11 p. 100. — F. Julien, 12 p. 100. — C. Thorame, 12 p. 100. — J. Roussin, 15 p. 100. — L. Sestier, 18 p. 100. — Société ouvrière de production de la Mouche, à Lyon, 18 p. 100. — MM. E. Collot, 20 p. 100. — J. Arbod, 21 p. 100. — Jean Eydaleine, 23 p. 100. — T. Vallier, 25 p. 100. — J. Rebeysaud, 25 p. 100. — Adjud., M. Lucien Brot, à Montpezat (Ardèche), 26 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 4 mai. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 41, de Nîmes à Arles. Travaux de reconstruction du pont sur le Rieu de la Resclauze. Montant, 14.000 fr. Soumissionnaires : MM. Th. Michel, A. Lafuitte, prix du devis. — M. Chambon, 1 p. 100. — Adjud., M. Léon Richard, à Saint-Hilaire-d'Ozilhan, 2 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 7 mai. — *Mairie de la Calmette.* — Construction d'un bureau de postes et télégraphes. — 1<sup>er</sup> lot. Montant, 7.292 fr. 94. Soumissionnaires : MM. H. Chantier, 0,50 p. 100. — Emile César, 0,50 p. 100. — Adjud., M. Auguste César, à la Calmette, 1 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Montant, 1.956 fr. 20. Soumissionnaire : M. Théophile Castan, 1 p. 100. — Adjud., M. Albert Saumade, à la Calmette, prix du devis.

**Haute-Savoie.** — 20 avril. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains.* — Ballaison. Chemins vicinaux. Rechargement, Montant, 16.300 fr. Aucun soumissionnaire.

**Hérault.** — 3 mai. — *Mairie de Clermont-l'Hérault.* — Agrandissement et restauration de l'hôpital-hospice. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, plâtrerie et pavage. Montant, 74.714 fr. 88. Soumissionnaire : M. J. Vallat, 4 p. 100. — Adjud., M. Pierre Albal, quai Carnot, Clermont-l'Hérault, 5 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Plancher et charpente. Montant, 7.603 fr. 89. Soumissionnaires : M. E. Griffoul, prix du devis. — MM. A. Salvy, 0,50 p. 100. — J.-M. Robichon, 0,65 p. 100. — Adjud., M. Elie Blanc, à Clermont-l'Hérault, 2 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 10.175 fr. 20. Soumissionnaires : M. Jules Calame, 15 p. 100 d'augmentation. — M. F. Delmas, prix du devis. — M. L. Terme, 0,25 p. 100. — Adjud., M. Pierre Souchon, 6, rue Durand, à Montpellier, 1 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie et ferronnerie. Montant, 9.885 fr. 32. Soumissionnaires : MM. A. Bedos, 8 p. 100. — V. Germa, 8 p. 100. — J. Pascal fils, 9,95 p. 100. — Adjud., M. Louis Depuech, 6, rue de l'Observance, à Montpellier, 11 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Zinguerie et plomberie, eau et gaz. Montant, 5.212 fr. Soumissionnaires : MM. H. Hudault, 3,50 p. 100. — J. Connes, 5 p. 100. — C. Suquet, 5 p. 100. — J. Fave, 6 p. 100. — C. Millau, 12,25 p. 100. — P. Bertrand, 12,50 p. 100. — Adjud., M. Emile Altairac, à Pézenas, 16 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture et vitrerie. Montant, 3.231 fr. 50. Soumissionnaire : M. Henri Luchaire, 18 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Félix Janbou, 53, rue Aiguillierie, à Montpellier, 1 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Pavés en mosaïque. Montant, 9.492 fr. Pas de soumissionnaire.

**Isère.** — 22 avril. — *Préfecture.* — Construction d'un bâtiment à la gare de la Motte-les-Bains, Montant, 49.000 fr. Soumissionnaires : M. Pinel, prix du devis. — MM. Pailet, 1 p. 100. — Gay, 2 p. 100. — Blanc et Carron, 4 p. 100. — Court, 7 p. 100. — C. Debernardy, 10 p. 100. — Faure, 10 p. 100. — Peyrard, 10,50 p. 100. — Roux, 11 p. 100. — D. Debernardy, 11 p. 100. — Grandmaison, 12 p. 100. — Zerbola, 12 p. 100. — Rossi, 16 p. 100. — Adjud., M. Bruxelles, à La Mure, 18 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 20 avril. — *Préfecture.* — Saint-Germain-les-Arlay. Adduction de la source des Bauches. Montant, 50.000 fr. Soumissionnaire : M. Savoya, prix du devis. — Adjud., M. Lagé, à Poligny, 2 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 15 avril. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Travaux communaux. Montant, 10.000 fr. Soumissionnaire : M. Fayolle, à Saint-Etienne, prix du devis. — Non adjugé.

**Saône-et-Loire.** — 27 avril. — *Mairie de Suin.* — Elargissement du chemin n° 9, entre le hameau de Ruère et la limite de la commune de Saint-Bonnet-de-Joux. Montant, 9.500 fr. Soumissionnaires : MM. E. Guinot, 0,05 p. 100. — F. Michel, 0,05 p. 100. — A. Chamardin, 0,07 p. 100. — Adjud., M. François Morin, à Colombier-en-Brionnais, 0,16 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 22 avril. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Montaimont. Construction d'une école. Montant, 16.350 fr. 80. Soumissionnaire : M. Balmain, 3 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Tarro, à la Chambre, prix du devis.

**Savoie.** — 6 mai. — *Préfecture.* — Route n° 6, de Paris à Chambéry et en Italie. Reprise en sous-œuvre de divers murs. Montant, 35.000 fr. Soumissionnaires : MM. Basso François, 5 p. 100. — Croset, 20 p. 100 d'augmentation. — M. Basso Pierre, prix du devis. — MM. Gay, 5 p. 100. — Poglio, 13 p. 100. — Adjud., M. Basso Jean aîné, à Moûtiers, 14 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 8 mai. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Travaux d'adduction d'eau. — 1<sup>er</sup> lot. Montagny. Adduction, canalisation et distribution d'eau potable. Montant, 42.741 fr. 65. Soumissionnaires : MM. Obertini, 9 p. 100. — A. Tonione, 10 p. 100. — Adjud., M. Joseph Aulas, à Moûtiers, 11 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Longefoy. Adduction d'eau potable pour l'alimentation du village de Montalbert. Montant, 6.400 fr. Soumissionnaire : M. J. Aulas, 3 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Louis Massiagio, à Moûtiers, prix du devis.

**Saône-et-Loire.** — 28 avril. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Ciel Construction de caniveaux pavés. Montant, 6.600 fr. Soumissionnaires : M. Charitat, prix du devis. — M. Conord, 1 p. 100. — Adjud., M. Platret, à Nanton, 1 p. 100 de rabais.

## MISES EN ADJUDICATION

**Alpes-Maritimes.** — Lundi 29 mai, 10 h. — *Mairie de Nice.* — Reconstruction d'une partie du mur de la promenade des Anglais prolongée. Montant, 27.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. le Maire. Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Samedi 20 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Dijon.* — Travaux d'aménagement des rues du Château-d'Eau et Ranfer-de-Bretenières. 1<sup>er</sup> lot. Rue du Château-d'Eau. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Rue Ranfer-de-Bretenières. Montant, 1.700 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

**Côte-d'Or.** — Samedi 27 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Beaune.* — Pouilly-sur-Saône. Aménagement d'une école de filles. Montant, 5.000 fr. Frais,

120 fr. Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Tupinier, conducteur voyer à Seurre. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Côte-d'Or.** — Samedi 27 mai, 2 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Beaune.* — 1<sup>er</sup> lot. Menilleu. Réparations à la Garderie. Montant, 3.572 fr. 48. Frais, 95 fr. Auteur du projet, M. Antonin Commot, architecte à Dijon. — 2<sup>e</sup> lot. Argilly. Rechargement de la chaussée du chemin vicinal ordinaire n° 2. Montant, 1.680 fr. Frais, 45 fr. Auteur du projet, M. Besancenot, conducteur voyer à Nuits. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Côte-d'Or.** — Demandes avant le 1<sup>er</sup> juin. — *Préfecture.* — Adjudication restreinte. Commune de Tart-l'Abbaye. Reconstruction en béton de ciment armé du tablier du pont sur le sous-bief du moulin de 4 m. 50 de portée, au passage du chemin vicinal ordinaire n° 1, de Tart-l'Abbaye à Pluvet. Montant, 1.700 fr. Cautionnement, 40 fr. — Adresser la demande à M. Moreau, agent voyer d'arrondissement, rue du Château, 38, à Dijon. Cette demande devra parvenir avant le 1<sup>er</sup> juin 1911, terme de rigueur. — Renseignements à la préfecture.

**Doubs.** — Samedi 10 juin, 11 h. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Longemaison. Construction d'une école mixte et appropriation de locaux. Montant, 11.253 fr. 95. Cautionnement, 380 fr. Auteur du projet, M. Boutterin, architecte à Besançon. — 2<sup>e</sup> lot. Gonsans. Amélioration du captage des sources du « Pied du Mont » et réfection de la conduite actuelle. Montant, 8.753 fr. 23. Cautionnement, 295 fr. Auteur du projet, M. Sauterey, architecte à Pontarlier. — 3<sup>e</sup> lot. Naisey. Exhaussement et assainissement de la place publique. Montant, 7.669 fr. 32. Cautionnement, 200 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Loray. Redressement et élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 6, dit de « Rang Poussot ». Montant, 6.116 fr. 59. Cautionnement, 230 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par MM. les auteurs des projets et par l'agent voyer d'arrondissement pour le 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lots. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Gard.** — Mercredi 7 juin. — *Mairie de Nîmes.* — Service du génie. Réfection de planchers aux quartiers Vallongue et Bruyère, à Nîmes. Montant, 8.300 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 21 mai 1911. — Renseignements à la chefferie du génie, à Nîmes, place de l'Esplanade.

**Hautes-Alpes.** — Lundi 29 mai, 11 h. — *Préfecture.* — Ventavon. Construction d'une école mixte à la Plaine. Montant, 15.800 fr. Auteur du projet, M. Sausse, agent voyer cantonal à Laragne. — Renseignements à la préfecture.

**Haute-Savoie.** — Mardi 23 mai, 10 h. — *Préfecture.* — La Clusaz. Aménagement de l'école, du bureau de poste et de la mairie. Montant, 27.280 fr. 88. A valoir, 1.364 fr. 04. Total, 28.644 fr. 92. Cautionnement, 1.400 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Haute-Savoie.** — Samedi 27 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois.* — Cruseilles. Adduction d'eau au hameau du Noiret. Montant, 7.100 fr. Cautionnement, 340 fr. — Visa, cinq jours au moins avant l'adjudication, par M. Ritz, conducteur des ponts et chaussées, auteur du projet, à Cruseilles. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Hérault.** — Samedi 10 juin, 10 h. — *Mairie de Béziers.* — Etablissement de caniveaux pavés et trottoirs place de la Citadelle et allées Paul-Riquet. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 300 fr. Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'architecte auteur du projet. — Renseignements à la mairie.

**Isère.** — Samedi 27 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemin de grande communication n° 108, d'Alleverd à la Ferrière. Construction de la partie comprise entre le pont sur le torrent de Veyton et le profil n° 141, sur 1.697 m. 80. Montant, 49.290 fr. 23. — A valoir, 5.109 fr. 77. Total, 54.400 fr. Cautionnement, 1.700 fr. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de l'agent voyer du canton d'Alleverd.

**Isère.** — Dimanche 28 mai, 10 h. — *Mairie de Notre-Dame-de-l'Osier.* — Chemin vicinal ordinaire n° 5, dit de Cailletière. Construction entre les bâtiments Jullin et la maison Bernard, sur 1.132 mètres. Montant, 8.700 fr. Cautionnement, 250 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent voyer d'arrondissement de Saint-Marcellin. — Renseignements à la mairie ou au bureau de l'agent voyer de canton, à Vinay.

**Isère.** — Mercredi 31 mai, 10 h. — *Mairie de Voiron.* — Construction d'un lavoir à la Porte-de-la-Buisse. Montant, 1.554 fr. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Jeudi 25 mai, 10 h. — *Mairie de Roche-la-Molière.* — Construction d'une école de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonnerie, couverture. Montant, 40.667 fr. 17. Cautionnement, 4.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Ciments. Montant, 9.801 fr. 07. Cautionnement, 1.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 10.528 fr. 28. Cautionnement, 1.100 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 8.827 fr. 60. Cautionnement, 900 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 9.086 fr. 07. Cautionnement, 900 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 10.267 fr. 75. Cautionnement, 1.000 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 3.792 fr. 58. Cautionnement, 400 fr. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 28 mai, 10 h. 1/2. — *Mairie de Bourg-Argental.* — Aménagement de vieux bâtiments pour un groupe scolaire. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement, maçonneries et ciments. Montant, 54.072 fr. 68. Cautionnement, 3.500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 6.558 fr. 75. Cautionnement, 500 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, parquets et quincaillerie. Montant, 21.685 fr. 37. Cautionnement, 1.400 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Grosse serrurerie. Montant, 6.308 fr. 83. Cautionnement, 400 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 20.121 fr. 64. Cautionnement, 1.300 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 5.091 fr. 40. Cautionnement, 300 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Bernard, architecte, 3, rue de la Charité, à Saint-Etienne. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Lundi 29 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Chambon-Feugeolles.* — 1<sup>er</sup> lot. Agrandissement de l'école de la Malafolie. Terrassements, maçonneries, ciments, charpentes en bois, gros fers, serrurerie, quincaillerie, menuiserie, plâtrerie, peinture, vitrerie, plomberie, zinguerie, fonte. Montant, 5.989 fr. 23. Cautionnement, 300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Transformation de l'ancienne mairie pour l'installation de deux classes. Terrassements, maçonneries, menuiserie, plâtrerie, peinture, vitrerie, serrurerie, quincaillerie, plomberie, zinguerie, fonte. Mont., 4.471 fr. 40. Caut., 200 fr. — Visa, avant le 20 mai, par M. F. Dodat, arch. à Saint-Etienne, 7, rue de la Bourse. Rens. à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 11 juin, 10 h. — *Mairie de Bellegarde-en-Forez.* — Construction d'un groupe scolaire (3 classes pour garçons, 3 pour filles). — 1<sup>er</sup> lot. Foudilles, terrassement, maçonnerie. Montant, 28.300 fr. Cautionnement, 1.400 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente en bois, menuiserie, mobilier. Montant, 17.600 fr. Cautionnement, 800 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Couverture, zinguerie, serrurerie. Montant, 10.300 fr. Cautionnement, 500 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture vitrerie. Montant, 5.842 fr. 82. Cautionnement, 300 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Bruyère, architecte, à Grézieu-le-Marché. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Rens. à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 11 juin, 10 h. — *Mairie de Prétieux.* — Construction d'une école mixte au hameau d'Azieux. — Lot unique. Terrassements, maçonneries et ciments, 6.259 fr. 17. Charpente en bois, 1.245 fr. Menuiserie et parquets, 1.513 fr. 87. Plâtrerie, peinture et vitrerie, 1.283 fr. 31. Serrurerie, 944 fr. Ferblanterie, zinguerie, 353 fr. 50. Montant, 11.598 fr. 85. A valoir, 387 fr. Total, 11.985 fr. 85. Cautionnement, 1.000 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Bernard, architecte, 3, rue de la Charité, à Saint-Etienne. — Renseignements à la mairie.

**Loire.** — Dimanche 11 juin, 9 h. — *Mairie de Maringes.* — Travaux de consolidation du clocher de l'église. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, par MM. Paul Bréchnignac et M. Montuclard, architectes, 12, place Paul-Bert, à Saint-Etienne, dix jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

**Puy-de-Dôme.** — Jeudi 1<sup>er</sup> juin, 2 h. — *Sous-préfecture de Thiers.* — Rivière de Dore. Protection de la berge de rive gauche en face du village des Français. Construction de cinq épis noyés. Montant, 3.096 fr. A valoir, 304 fr. Total, 3.400 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Poisson, ingénieur en chef, boulevard de Gergovia, 77, à Clermont-Ferrand. — Renseignements à la sous-préfecture et dans les bureaux des ingénieurs à Clermont-Ferrand, boulevard de Gergovia, 77.

**Saône-et-Loire.** — Samedi 27 mai, 2 h. — *Mairie de Chalon-sur-Saône.* — 1<sup>er</sup> lot. Construction d'un mur de soutènement rempart Saint-Vincent. Montant, 750 fr. Cautionnement, 30 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Escalier à établir du pont-vanage au bastion Sainte-Marie. Montant, 500 fr. Cautionnement, 20 fr. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Latour, architecte voyer de la ville de Chalon-sur-Saône. — Renseignements au bureau de la voirie.

**Saône-et-Loire.** — Dimanche 11 juin, 2 h. — *Mairie de Saint-Germain-du-Plain.* — Construction de salles de bains, d'une morgue et d'un promenoir à l'hôpital. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, couverture. Mont., 7.166 fr. 69. Cautionn., 360 fr. Frais, 140 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, menuiserie, serrurerie. Montant, 1.831 fr. 42. Cautionnement, 100 fr. Frais, 47 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 586 fr. 15. Cautionnement, 30 fr. Frais, 33 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plomberie, appareils de chauffage, bains et W.-C. Montant, 3.372 fr. 97. Cautionnement, 170 fr. Frais, 66 fr. Ce 4<sup>e</sup> lot est réservé, ne sera pas mis en adjudication. — Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par MM. Protheau et Catin, architectes à Chalon, 14, boulevard de la République, auteurs du projet. — Renseignements à la mairie.

**Savoie.** — Jeudi 1<sup>er</sup> juin, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Construction d'un hospice à Flumet. Montant, 87.321 fr. 56. A valoir, 3.940 fr. 35. Honoraires de l'architecte, 4.563 fr. 09. Total, 95.825 fr. Cautionnement, 4.360 fr. Frais, 1.400 fr. Auteur du projet, M. Bertin, architecte à Chambéry. — Renseignements à la sous-préfecture.

## SPECTACLES

**CÉLESTINS** Tous les soirs à 8 h. 3/4 le grand succès *la Veuve Joyeuse*, avec Miss Giulia Strackosh. Samedi, deuxième de *Béchons tout*, revue.

**OLYMPIA MUSIC-HALL** Vendredi 19 mai, reouverture du vaste et luxueux music-hall estival de la rue Duquesne (1.000 places). Inauguration de la saison d'été. Troupe sensationnelle.

**CINÉMA PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôlée). — Spectacle choisis pour les familles. Actualité et toutes les nouveautés Pathé frères. Orchestre symphonique. En matinée, séances d'une heure de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

**CINÉMA-MONCEY PATHÉ FRÈRES** (9<sup>e</sup>, rue Dunois). — Représentation tous les soirs à 8 heures. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 h. 1/2. Tous les mardis, changement de programme.

**TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE** Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant : A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 58171

## VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR  
POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS  
Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES  
ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré  
Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 39

MACHINE  
A ÉCRIRE

EMPIRE

neuve, n'ayant jamais  
servi, achetée 625 fr.,  
serait vendue 400 fr.  
Ecrire Agence Fournier  
n° 2249.

## FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaucques, 50 bis, LYON.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun; tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

Peinture & Plâtrerie

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**GRANITS ANTIQUES DE BOURGOGNE**, les plus décoratifs du monde pour construction, depuis le moellon à bossage, la bordure de trottoir, jusqu'aux monuments les plus riches, sculptés et polis. FAGA et C<sup>o</sup>, 6, rue Nouvelle, Paris (IX<sup>e</sup>).

Céramique

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricants Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées  
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

ARCHITECTES faites employer les



FIAT

## REVÊTEMENTS DÉCORATIFS

sanitaires et économiques en métal  
émaillé, malléable et estampé, rem-  
plaçant la faïence, le marbre, la pein-  
ture laquée, etc. pour murs et plafonds  
de salles d'opérations, hôpitaux, cli-  
niques, salles de bains, cuisines, la-  
boratoires, alimentations diverses, etc.  
Depuis 2 francs le mètre carré.

Vente directe de la fabrique

A. GERMAIN, seul dépositaire  
9, Rue Boissac, LYON

Envoi d'Echantillons et Dessins

## LA Mutuelle Hippique Française

ASSURANCES A PRIMES LIMITÉES  
Contre la Mortalité Naturelle ou Accidentelle  
DES CHEVAUX, ANES ET MULETS  
Primes et Conditions les plus avantageuses  
établies à ce jour.

PAULE & TURPEAU, 43, Rue de la Bourse  
AGENTS GÉNÉRAUX Tél. : 25-09 LYON

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

# MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.  
BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT  
TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

## CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION  
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

**L. DROGOZ**, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

## REPRODUCTION

**E. ACHARD**

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur  
fond blanc, sur Canson, Wathman, papier ou toile calque  
etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir  
3, rue Fénélon Le meilleur marché sur place  
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

Pour les Annonces, s'adresser à l'Agence Fournier

## EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

## LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1901

modifiant le régime fiscal des successions et dona-  
tions et admettant pour le paiement des droits de  
succession le principe de la *déduction des dettes  
civiles et commerciales* et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets  
permettant de liquider facilement et rapidement les  
nouveaux droits de succession, quelle que soit  
l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines  
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2.65

## AVOCAT CONSEIL

Ancien Magistrat

Cabinet de 1 à 3 heures  
ou sur rendez-vous et par correspondance

CONSULTATIONS ÉCRITES

**E. BOUSQUET**

46, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON

## "LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES  
contre les

# ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

## ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :  
AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ  
des Propriétaires d'Immeubles

## ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général  
39, rue de la Bourse à LYON